

Le SIT et le secteur de la petite enfance



**Présentation des enjeux syndicaux
et de l'action du syndicat
dans le secteur de la petite enfance**



www.sit-syndicat.ch

16 Rue des Chaudronniers - CP 3287 - 1211 Genève 3 - tél: 022 818 03 00

Adhérer au SIT, c'est renforcer l'action collective de milliers de salarié-e-s uni-e-s dans la défense de leurs droits.

Se syndiquer, c'est :

- ▶ **participer activement à l'évolution de nos professions**
- ▶ **s'informer et informer**
- ▶ **agir et réagir**
- ▶ **comprendre et se responsabiliser**
- ▶ **débattre et peser sur les choix et les décisions**
- ▶ **permettre au syndicat d'être reconnu par les employeurs**

Et aussi...

- ▶ Participer à l'amélioration des conditions de travail du secteur de la petite enfance car rien n'est acquis ni ne peut se faire tout seul. Si ce secteur a pu gagner de nouveaux droits, c'est parce que d'autres personnes, avant nous, ont contribué à l'action syndicale. C'est donc aussi être solidaire des collègues qui sont activement engagé-e-s.
- ▶ Réfléchir ensemble sur l'organisation et le sens du travail.
- ▶ Pouvoir participer aux séances organisées régulièrement pour discuter de l'action syndicale :
 - être acteur-trice du changement, se trouver en amont des décisions ;
 - s'interroger sur la qualité du travail et l'avenir de la profession (normes d'encadrement, validation des acquis, ASE, municipalisation...);
 - défendre et améliorer nos acquis sociaux par la négociation des conventions collectives de travail (salaires, vacances, assurances, temps de préparation...).

▶ Garantir la prise en compte des problèmes de chaque catégorie de personnel. Toutes les fonctions méritent une attention particulière.

Le SIT n'est rien sans l'action concrète de ses membres !

Pourquoi devenir membre du SIT?

- ▶ Parce que c'est un syndicat interprofessionnel. Il est représenté dans tous les secteurs professionnels et regroupe des salarié-e-s de tous les métiers du privé comme du secteur public.
- ▶ Parce que c'est un syndicat indépendant de tout parti politique et de toute confession. C'est donc lui seul qui décide de ses orientations.
- ▶ Parce que ses structures sont démocratiques et participatives.
- ▶ Parce qu'avec environ 10'000 membres, le SIT a acquis une expérience et un savoir-faire solides.
- ▶ Parce que les orientations du SIT mettent clairement l'accent sur le respect des personnes immigrées et frontalières ainsi que sur la construction d'une véritable citoyenneté politique et sociale pour toutes et tous. L'unité et la solidarité entre les personnes d'origines suisse et étrangères sont fondamentales pour notre syndicat.
- ▶ Parce que la promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans les faits est un axe central de notre action syndicale.
- ▶ Parce que la répartition équitable du travail et des richesses est un principe pour lequel les membres du SIT s'engagent concrètement.

Axes actuels du travail dans le secteur de la petite enfance :

Une amélioration des conditions de travail du personnel pour permettre de bonnes prestations.

- Garantir des effectifs en nombre et en qualité. Nous nous engageons contre une dégradation des normes légales d'encadrement des enfants.
- Promouvoir de bonnes conditions de travail et de salaire. Maintenir et améliorer les conventions collectives de travail existantes et les étendre à toutes les institutions encore non couvertes par une CCT pour harmoniser les conditions sur le canton de Genève.
- En cas de municipalisation, négocier l'intégration du personnel dans le statut municipal en garantissant les spécificités du secteur de la petite enfance.
- Favoriser la formation en cours

d'emploi et garantir le perfectionnement professionnel. Obtenir la prise en charge par l'employeur de la formation des professionnels-elles, dégager du temps pour l'accompagnement des stagiaires, favoriser les validations d'acquis de l'expérience sur le temps de travail, favoriser les formations passerelles.

- Reconnaissance du fait syndical et des droits qui en découlent.
- Améliorer les caisses de retraite (temps partiels).
- Mise en place de véritables mesures de prévention de la santé et de la sécurité du personnel.
- Professionnalisation de l'accueil familial de jour. Créer des structures de coordination qui offrent un statut de salarié-e dans chaque commune.
- Créer des places d'accueil en suffisance pour répondre à la demande.

Le syndicat est une association

Pour assurer l'indépendance du SIT, les activités syndicales sont totalement payées par les cotisations des membres.

Il s'agit de contribuer à payer :

- les infrastructures (secrétariat, salles de réunions, machines, publications, matériel, formation syndicale, etc.)
- le salaire du personnel qui assure la continuité de l'activité syndicale ainsi

que des prestations professionnelles.

Le barème de la cotisation syndicale (voir au dos) met en pratique concrètement le principe de la solidarité puisqu'il est proportionnel au salaire brut.

La cotisation syndicale est déductible des impôts.

Le SIT au service de ses membres:

- | | |
|---|---|
| ► Défense et protection juridique liées au droit du travail | ► Formation syndicale |
| ► Caisse de chômage syndicale | ► Informations et publications |
| ► Fonds de grève | ► Impôts : remplissage des feuilles de déclaration d'impôts |

Une question, des infos? ...un site internet, des permanences

www.sit-syndicat.ch

► Permanences syndicales:

- sans rendez-vous pour une information
- mardi de 10h30 à 13h30 et mercredi de 15h à 18h

► Réception téléphonique

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
(vendredi jusqu'à 17h)

► Rendez-vous personnalisés pour les membres



16 Rue des Chaudronniers - CP 3287 - 1211 Genève 3 - tél: 022 818 03 00

Bulletin ci-dessous à découper et à renvoyer à l'adresse postale du SIT

Oui, j'adhère au SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts

Nom		Prénom	
Né-e le	Sexe	N° AVS	
Nationalité	Permis		
Adresse (+ c/o)			
N° postal	Localité	Tél. fixe	Tél. portable
Adresse e-mail		Employeur/entreprise	
Profession exercée	Taux d'occupation	%	Salaire brut

Je désire payer ma cotisation tous les: 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois
(entourer ce qui convient)

Le montant de la cotisation est mensuel.
Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque
semestre ou une fois par an.

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes
cotisations.

Genève, le

Signature

Barème cotisation SIT (environ 0,7% du salaire brut)

Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle	Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle
☐ mois de 1'200.-	8,40.-	☐ de 3'601.- à 3'900.-	27,30
☐ de 1'201.- à 1'500.-	10,50	☐ de 3'901.- à 4'200.-	29,40
☐ de 1'501.- à 1'800.-	12,60	☐ de 4'201.- à 4'500.-	31,50
☐ de 1'801.- à 2'100.-	14,70	☐ de 4'501.- à 4'800.-	33,60
☐ de 2'101.- à 2'400.-	16,80	☐ de 4'801.- à 5'100.-	35,70
☐ de 2'401.- à 2'700.-	18,90	☐ de 5'101.- à 5'400.-	37,80
☐ de 2'701.- à 3'000.-	21.-	☐ de 5'401.- à 5'700.-	39,90
☐ de 3'001.- à 3'300.-	23,10	☐ de 5'701.- à 6'000.-	42,00
☐ de 3'301.- à 3'600.-	25,20	(et ainsi de suite)	